



Fiche d'inscription cours particuliers :

Boxe française/ Krav-maga/ Karaté mix

Vous souhaitez :

- Pratiquer une discipline sans prendre d'abonnement annuel,
- Améliorer vos performances : bien dans son corps, bien dans sa tête,
- Vous remettre en forme progressivement, maintenir ou améliorer votre condition physique et vos performances.

Les services suivants vous seront assurés:

- Fourniture de l'équipement spécifique (sauf le protège dents), accès au centre, coaching individuel,
- Mise en place d'un Programme personnel d'entraînement,
- Évaluation de vos Compétences et travail spécifique en fonction de votre profil.

<u>NOM :</u>		<u>PRENOM :</u>	
<u>TELEPHONE :</u>			
<u>NUMERO EN CAS D'URGENCE :</u>			
<u>LICENCES (annuelle) :</u> SBF 35€ SELF DEFENSE 45€			
<u>PASSEPORTS (valable 8 ans) :</u> SBF 20€ SELF DEFENSE : 25€			
<u>PAIEMENT :</u>			
	<u>Coaching privé</u> (1 personne)	<u>Coaching collectif</u> (groupe entre 2 et 6 personnes max)	<u>Coaching collectif</u> (à partir de 7 personnes et plus)
PRIX à l'heure	55€/heure	35€/heure/personne	15€/heure/personne
Forfaits 10 heures	Forfait 10 heures à 450€	Forfait 10 heures à 300€/personne	Forfait 10 heures à 100€/personne
Forfait 20 heures	Forfait 20 heures à 800	Forfait 20 heures à 500€/personne	Forfait coaching groupe supérieur à 15 personnes : <u>nous Contacter !</u>

Un certificat médical de non contre indication à la pratique (OBLIGATOIRE) de la discipline concernée.

Nos forfaits de 10 heures ont une durée de validité de 5 mois à compter du premier cours.

Nos forfaits de 20 heures ont une durée de validité de 8 mois à compter du premier cours.

Règlement intérieur de l'association ARTS MARTIAUX MIXTES BORDEAUX

ARTICLE N° 1 : CONDITIONS GENERALES

Tous les pratiquants doivent impérativement présenter au moment de l'inscription un certificat médical de non contre-indication à l'art martial pratiqué.

Le paiement est à régler dès le premier cours.

Il n'y a pas de remboursement sauf dans le cas où AMMB ne pourrait assurer les cours pendant une durée supérieure à 30 jours consécutifs.

Le club décline toutes responsabilités en cas de vol dans les vestiaires et dans l'enceinte du Dojo.

En cas d'accident dans l'aire d'entraînement pendant les cours, une déclaration doit être effectuée par le pratiquant dans les deux jours (48h) qui suivent auprès de l'assurance concernée et le formulaire est à retirer auprès d'un responsable du Dojo.

En signant cette inscription je m'engage à respecter le règlement intérieur et je déclare en avoir pris connaissance.

ARTICLE N° 2 : ACCEUIL

Merci de faire en sorte d'être présent 10 minutes avant le cours afin de commencer et finir aux heures prescrites.

Les cours particuliers au Dojo de VILLENAVE ont lieu le mercredi et le samedi. D'autres horaires sont possibles, consultez nous. Pour un cours à domicile prévoir 15€ de déplacement pour un déplacement max de 50 kms aller/retour.

Toute annulation de dernière minute, moins de 12h, sera facturée à 40 €.

Toute annulation entre 12 et 24 h sera facturée 15 €.

ARTICLE N° 3 : RESPECT DES LIEUX ET DU MATERIEL Prévoir des claquettes ou des chaussures propres et dédiées à la salle pour se rendre du vestiaire à l'aire d'entraînement. Laisser les vestiaires, sanitaires et douches en parfait état. Respecter le matériel (plastrons, bâtons, paos, boucliers de frappe, gants,....etc.) mis à disposition des pratiquants. Les adhérents sont tenus de respecter la réglementation en vigueur pour ce qui concerne le stationnement et le bruit pouvant incommoder le voisinage.

ARTICLE N° 4 : HYGIENE : Veillez à la propreté des pieds avant de monter sur l'aire d'entraînement et à avoir les ongles des mains et des pieds suffisamment courts. Enlever les bagues, bijoux, piercing et tout objet pouvant occasionner des blessures. La tenue (judogi, ou autres) doit être propre et non chiffonnée et il est impératif de se changer dans les vestiaires avant de pénétrer dans l'aire d'entraînement. Se munir d'une bouteille ou gourde remplie d'eau afin de se désaltérer pendant le cours sans avoir à quitter l'aire d'entraînement. Prévoir un kit de secours individuel dans votre sac avec pansements, sparadrap, bombe de froid,...

ARTICLE N° 5 : LICENCE

La prise d'une licence est possible. Nous vous proposons, une licence de la FFSEBF (boxe), FFKda (krav maga et karaté).

ARTICLE N° 6 : DUREE

Nos forfaits 10 heures ont une durée de validité de 5 mois à compter du premier cours.

Nos forfaits 20 heures ont une durée de validité de 8 mois à compter du premier cours.

ARTICLE N° 7 : DROIT A L'IMAGE

Votre image est une donnée personnelle. Vous avez donc un droit sur son utilisation et vous pouvez vous opposer à sa conservation ou sa diffusion publique sans votre autorisation.

Je refuse que l'association utilise mon image ou celle de mon enfant.

A VILLENAVE D'ORNON, le/...../20..... Signature précédée de "Lu et approuvé".